



LA LITTÉRATURE CARCÉRALE AU MAROC : LA MÉMOIRE AU SERVICE DE L'HISTOIRE

Mhamed LEQDEH

Université Abdelmalek Essaâdi (Maroc).

Faculté des Lettres et des Sciences Humaines de Tétouan

Résumé

Grâce à sa valeur testimoniale, la littérature carcérale marocaine nous fournit un ensemble de données d'une importance indéniable. Les expériences qui y sont racontées représentent un apprentissage précieux susceptible d'éclairer les zones d'ombre qui ont pour longtemps marqué la version officielle de l'histoire de l'État. Pour garantir la transmission de son témoignage, l'auteur-témoin multiplie les stratégies et implique son lecteur dans une sorte de pacte testimonial, basé sur le serment et la promesse de dire la vérité, faisant de lui un participant actif dans l'entreprise testimoniale capable de soumettre le témoignage en question à une épreuve de validation afin de vérifier la véracité et l'authenticité des faits racontés.

Mots-clés

Histoire – Témoignage – Prison – Auteur – Lecteur – Pacte testimonial.

Abstract

Through its testimonial value, the Moroccan prison story provides us with a set of data of undeniable importance. The adventures recounted there represent valuable learning likely to shed light on the gray areas that have long marked the official version of the country's history. To guarantee the transmission of his testimony, the prison author multiplies strategies and involves his reader in a sort of testimonial pact, based on the oath and the promise to tell the truth, making him an active participant in the testimonial enterprise, capable of submitting the testimony in question to a validation test in order to verify the veracity and authenticity of the facts recounted.

Keywords

History – Testimony – Prison – Author – Reader – Testimonial Pact.

Introduction

Les témoignages écrits sur les expériences carcérales au Maroc sont nés pour répondre à un besoin pressant de peindre les formes multiples de la répression vécue par des auteurs-témoins durant la triste période (DAOUD, 2007) des « années de plomb » (1970-80). Du coup, le récit carcéral marocain apporte des apprentissages-clés susceptibles de nous donner une image de plus en plus claire de ce qui s'est réellement passé durant cette triste période. Les auteurs-témoins dévoilent des scènes choquantes dans lesquelles l'Homme est réduit à une dimension sous-humaine. Enlèvement, détention arbitraire, privation, torture... tels étaient les épisodes qui meublaient le quotidien des victimes de la répression pendant plusieurs années. De façon générale, les récits qui forment la littérature carcérale marocaine peuvent être rangés dans deux catégories principales (SEMLALI et al., 2017). D'un côté, on trouve les témoignages des ex-détenus politiques ayant milité clandestinement dans les rangs des organisations révolutionnaires d'extrême-gauche (*Ilal Amam, 23 mars...*) où il s'agit de dénoncer les arrestations arbitraires, les tortures lors des interrogatoires musclés et les procès-scandales des années 1970. D'un autre côté, il s'agit des témoignages accablants des ex-bagnards de la prison secrète de *Tazmamart*. Ces victimes de l'arbitraire ont été jugées coupables d'avoir participé aux événements sanglants des deux tentatives de coup d'état contre le roi Hassan II (juillet 1971 et août 1972) et ont été condamnées par le tribunal militaire à des peines de prison allant de quelques mois d'enfermement à la réclusion perpétuelle. Quelques mois plus tard, ces présumés putschistes sont enlevés de la prison centrale de Kénitra (pendant la nuit, dans des camions et un avion militaire) pour être transférés vers l'inconnu, vers *Tazmamart*. Ces ex-militaires, officiers et sous-officiers, fantassins et aviateurs, y resteront enfermés dans le secret total pendant plus de dix-huit ans, sans que l'on ne tienne compte des verdicts prononcés. Leurs textes, présentant la barbarie dans ses extrapolations les plus aberrantes, mettent en scène les aspects d'une *mémoire empêchée* par l'État (en faveur d'une *mémoire abusivement commandée*, Ricoeur, 2000) et projettent le lecteur dans un univers longtemps inconnu et savamment caché par la version officielle de l'Histoire du Maroc. Certes, il s'agit là d'un grand travail de mémoire dont le but est de mettre le point sur une période sensible de l'Histoire du pays (*Les années de plomb*) ; néanmoins, cette entreprise, jadis improbable, se présente sous la forme d'un pacte de sincérité entre l'auteur-témoin et son lecteur. Désormais, la question de la vérité s'impose. Comment donc s'effectue ce travail de mémoire pour garantir la transmissibilité de ces témoignages vers le grand public afin de contribuer à la réécriture de l'Histoire du Maroc ?

1. Le pacte testimonial

Le témoignage, en tant que forme d'expression scripturale littéraire, se présente comme un genre complexe dans la mesure où il accomplit un ensemble de fonctions qui nécessitent une rencontre réussie entre le texte et son lecteur potentiel. De ce fait, les témoignages sur l'incarcération au Maroc des années de plomb et la manière dont ils ont fait irruption dans le marché du livre francophone marocain nous poussent à nous interroger sur la place et le statut du lecteur par rapport aux textes et à leurs auteurs. Ainsi, le problème de la réception de ces œuvres, où la mémoire individuelle est mise à l'épreuve pour contribuer à la reconfiguration de la mémoire collective, exige-t-il l'étude des formes sous lesquelles apparaît ce lecteur dans l'entreprise testimoniale mise en jeu par l'auteur dans son texte. Cette dualité auteur/lecteur se manifeste souvent par des commentaires et des assertions où l'auteur-témoin interpelle son destinataire et l'invite à entrer dans une sorte de contrat basé sur une forme de serment et de promesse à propos de l'authenticité des faits racontés.

Avant d'entrer dans les détails, il nous semble pertinent de préciser que la profusion massive du témoignage carcéral marocain depuis les années 2000 s'inscrit dans le cadre de cette vague de modernité romanesque francophone qui a marqué le marché du livre marocain à partir des années 1990 en le dotant de certains aspects particuliers qui marquent une mutation apparente. Ainsi, nous considérons que le roman marocain francophone contemporain est essentiellement tourné vers la valorisation de l'individualité du sujet marocain face à l'hégémonie de la pression communautaire. Le fait de briser les tabous et de transgresser les normes de l'écriture constitue une forme de rébellion contre les formes de l'autoritarisme social et culturel qui empêchent le sujet marocain de prendre conscience de sa propre identité en tant que citoyen marocain à part entière. De ce fait, le récit carcéral marocain reflète *une subjectivité du sujet écrivain, un événementiel en fiction et une transgression des normes* (Zekri, 2006) et trouve ainsi dans cette nouvelle tendance un champ propice à son émergence.

De son côté, le lecteur du récit carcéral marocain présente une particularité essentielle. En effet, il s'agit du destinataire d'un ensemble de témoignages qui relatent des événements ayant eu lieu pendant une période historiquement importante dans son pays (les années de plomb). Aussi, il serait prétentieux d'avancer que ce même lecteur, en tant que citoyen marocain, n'ait jamais entendu parler des atrocités commises à cette époque ; néanmoins, le mystère qui enveloppe certains événements (les deux coups d'État) ou lieux (*Tazmamart, Derb Moulay Cherif...*) permet de créer un certain horizon d'attente chez lui : il a hâte de comprendre ce qui s'est réellement passé. Cette soif de découvrir vient essentiellement de la politique du silence et du déni orchestrée par l'État durant

plusieurs années afin de camoufler la répression pendant les années de terreur. Il ne faut pas oublier que les circonstances ayant favorisé l'émergence de ces témoignages accablants sont les résultats d'une atmosphère de relâchement dans la politique répressive de l'État (Serfaty 1998 et Vermeren 2010) qui a marqué le Maroc du début du XXI^e siècle (après la mort du roi Hassan II, en juillet 1999). Ainsi, la parution de ces livres en est une preuve et le public-destinataire ne craint plus de chercher à découvrir les points d'ombre de sa propre Histoire :

Cette dimension référentiellement historique, mais nécessairement complexe, assaisonnée d'ingrédients forcément énigmatiques aiguisés en fait par le silence officiel, par les déclarations des ONG ou des défenseurs des Droits de l'Homme, par le discours de la presse et la rumeur publique sur les conditions de vie des détenus élargissait l'éventail de l'écoute et augmentait le potentiel de l'horizon d'attente assoiffé par l'indigence de l'information fiable, en l'occurrence celle relative au bagne de Tazmamart. (El Ouazzani : 49)

L'auteur carcéral, étant conscient de la valeur primordiale de la fonction dépositaire de son témoignage, ne manque pas d'en souligner l'importance en déclarant ouvertement qu'il témoigne pour l'Histoire et qu'il assume l'entière responsabilité de dire la vérité des faits tels qu'il les a réellement vécus, directement ou indirectement. Ce souci de sincérité du témoin se concrétise dans son texte par des affirmations qui prennent des formes de serment et de précisions :

Avant de poursuivre le récit, je dois préciser une chose d'une importance capitale : à Skhirat comme à Tazmamart, nul ne peut prétendre avoir tout vu, tout connu, et être en mesure de tout raconter, pour la simple raison que chaque témoin n'a assisté ou participé qu'à une partie des événements. [...] Je dois encore mentionner que le commando n°12 que je commandais était entré en retard dans le Palais à cause d'une panne qui dura une bonne dizaine de minutes. Il pourrait donc y avoir des imprécisions dans la succession des faits et, si elles existent, je demande à mes camarades de les corriger pour contribuer à une reconstitution fidèle des faits. (Marzouki : 36)

Il s'agit là d'une invitation claire, adressée au lecteur, à entrer dans une sorte de contrat explicite où il doit admettre de prendre le témoignage qui lui est proposé comme une source fiable d'information. Ainsi, l'idée de l'engagement de l'auteur à dire la vérité implique un autre engagement de la part du lecteur qui doit assumer sa part de responsabilité afin de contribuer activement à une transmission réussie du témoignage en question. Ceci nous mène à parler d'« un pacte testimonial » qui explique la présence marquante de la fonction de « déposition » (Norton Cru, 1929) dans le récit carcéral marocain.

Par ailleurs, l'étude du pacte testimonial ne peut pas se faire indépendamment de la question du « pacte autobiographique » qui caractérise l'ensemble des récits de vie. À ce niveau, nous essayerons de repérer les éléments qui constituent les frontières entre ces deux types de contrat tout en essayant de souligner leurs illustrations dans le récit carcéral marocain.

Abdessalam El Ouazzani analyse le mode de fonctionnement de la dimension autobiographique dans le récit carcéral marocain en partant d'une définition qu'il qualifie de « très prudente » de l'autobiographie selon Georges May : « L'autobiographie est une biographie écrite par celui ou celle qui en est le sujet » (El Ouazzani : 46). Il y ajoute « la condition de la vieillesse ou de la maturité *qui* permettent de justifier cet épanchement de l'auteur visant à ressaisir et à comprendre le sens de son existence ; existence individuelle certes, mais pleine d'enseignement pour le public, donc utile ». (El Ouazzani : 47). Donc, à prendre en considération ces deux conditions, nous constatons que le récit carcéral marocain respecte ce mode de fonctionnement de l'aspect autobiographique puisque, d'une part, les auteurs n'ont publié leurs témoignages qu'après avoir passé toute leur jeunesse en prison et, d'autre part, la notoriété de leurs témoignages s'explique par les événements historiquement importants qu'ils mettent en récit et par l'ensemble des informations longtemps ignorées ou déformées qu'ils apportent au public.

Au-delà de cette dimension autobiographique, la mise en place d'un « pacte testimonial » est une priorité pour l'auteur carcéral marocain car « le contrat de vérité est l'enjeu fondamental du témoignage » (Bornand : 63). C'est donc cette interaction avec le destinataire de ces témoignages qui revêt un aspect particulièrement important puisque, sans elle, la communication de l'expérience carcérale risque d'être bloquée. Étant conscient de cette importance, le sujet carcéral met en jeu un ensemble de mécanismes visant à faire entrer son lecteur dans un contrat qui dépasse le cadre autobiographique de son témoignage pour atteindre un cadre plus large, celui de la remise en question d'un ensemble de valeurs et de *vérités* déjà préétablies chez le lecteur en rapport avec l'Histoire du pays. De ce fait, l'utilité du témoignage carcéral marocain ne réside pas essentiellement dans les éléments autobiographiques relatifs au sujet carcéral lui-même, mais dans l'enchâssement de cette expérience personnelle dans la sphère collective se rapportant au contexte politico-historique du Maroc des *années de plomb*. Ainsi, le témoignage carcéral, par sa dimension historique, interpelle le lecteur par une forme de promesse et de serment, présentés dans un contexte marqué par la rumeur et le doute, afin de le convaincre de participer à l'entreprise testimoniale en tant qu'élément actif et prêt à découvrir ce qui risque de dépasser son horizon d'attente.

La mise en place de ce pacte testimonial commence souvent par un acte d'autodésignation à travers lequel l'auteur-témoin affirme qu'il était présent lorsque les faits relatés ont eu lieu. Cette présence physique est décisive car :

La spécificité du témoignage consiste en ceci que l'assertion de réalité est inséparable de son couplage avec l'autodésignation du sujet témoignant. De ce couplage procède la formule type du témoignage : j'y étais [...] Ce qui est attesté est indivisément la réalité de la chose passée et la présence du narrateur sur les lieux de l'occurrence. Et c'est le témoin qui d'abord se déclare témoin. Il se nomme lui-même. (Ricœur : 201)

Devant cette affirmation de l'autodésignation de l'auteur, le lecteur apprend dès le départ qu'il s'agit là d'un témoignage basé sur des faits réels et que la fiction n'y a pas de place. Par ailleurs, les récits carcéraux marocains présentent plusieurs indices sur cette autodésignation du témoin. Souvent, ce dernier prend la parole pour déclarer ouvertement sa présence incontestée sur les lieux ; dans certains cas, cette présence est prouvée par la mise en place d'un système descriptif très minutieux :

Nous pénétrâmes au palais, et là je fus vraiment déçu. Contrairement à ce qu'on racontait, je n'avais trouvé ni colonnes dorées, ni plafond sculpté, ni parterre en marbre noir luisant, ni lustres en diamants, ni objet qui dégageait une lueur aveuglante. Le Palais de Skhirat (Les rochers) n'avait rien d'extraordinaire. [...] Sur le côté Est se trouvaient une rangée de chambres, des W.C et des cuisines ainsi que quelques magasins de stockage. Au milieu, du côté Nord, se dressait majestueusement une coupole en verre. (Raïss : 33)

La plupart des récits sur Tazmamart consacrent plusieurs pages à la description des lieux parcourus par les témoins. Ces séquences descriptives montrent qu'il ne s'agit pas de lieux ordinaires et facilement accessibles pour tous ; mais qu'il s'agit de lieux dotés d'une valeur historique importante : la caserne militaire d'Ahermoumou, la base aérienne de Kénitra, le palais royal de Skhirat et la prison secrète de Tazmamart constituent le théâtre d'un ensemble d'événements qui sont restés pour longtemps méconnus par la population. Donc, quand les auteurs en font des descriptions détaillées, ils veulent prouver concrètement qu'ils ont été en place lorsque les péripéties ont eu lieu. Le lecteur, de son côté, se trouve contraint de poursuivre la lecture tout en adaptant ses attentes aux intentions déclarées par l'auteur-témoin. Celui-ci insiste dès le départ sur l'authenticité des faits racontés et sur la sincérité de son témoignage. À quel point, donc, cette authenticité et cette sincérité peuvent-elles influencer l'implication du lecteur dans l'entreprise testimoniale ?

2. Véracité et authenticité

Après avoir installé son pacte testimonial et prouvé sa présence effective sur les lieux, l'auteur carcéral doit accomplir une autre tâche beaucoup plus importante, celle de multiplier les stratégies et les techniques pour prouver que ce qu'il raconte n'est pas une pure production de son imagination. En effet, s'il y a quelque chose que les témoins carcéraux craignent le plus, c'est d'être accusés de mensonge. Ils se trouvent donc obligés de varier les preuves pour honorer leur serment et leur promesse de dire la vérité puisque « leur but n'est pas la simple vraisemblance, mais la ressemblance au vrai. Non «l'effet de réel», mais l'image du réel. Tous les textes référentiels comportent donc ce que j'appellerai un «pacte référentiel», implicite ou explicite ». (Lejeune : 36).

Parler d'un « pacte référentiel », c'est inscrire l'entreprise testimoniale dans une épreuve de vérification. Le critère de l'autodésignation n'est donc pas suffisant pour garantir la communicabilité du témoignage. Ce dernier doit passer impérativement par un « examen de validation » sans lequel il risque d'être rejeté par le lecteur. Pour ce faire, le témoignage carcéral marocain présente un ensemble d'éléments textuels et péri-textuels qui agissent ensemble pour garantir cette « ressemblance au vrai » et assurer ainsi sa transmission.

En outre, et pour apporter plus de crédibilité à leurs récits, certains de ces témoins font appel à l'assistance, directe ou indirecte, de certains écrivains ou journalistes ayant un poids considérable dans la scène politique, littéraire ou sociale. Si la plupart de ces témoins affirment avoir eux-mêmes rédigé leurs récits, leurs textes sont appuyés par des préfaces (ou avant-propos) écrites par des personnalités connues dans le monde des Droits de l'Homme ou de la lutte contre la répression au Maroc. Ainsi, quand on lit l'avant-propos de *Tazmamart cellule 10*, écrit par Ignace Dalle, on voit que le journaliste brosse un portrait élogieux d'Ahmed Marzouki en insistant sur ses qualités d'homme honnête, sincère, altruiste et solidaire. Son projet de témoigner n'est mobilisé par aucun désir de vengeance. Dalle parle même d'une amitié profonde qui a pu s'établir entre les deux hommes depuis les premières rencontres. Cet avant-propos nous présente Ahmed Marzouki comme un homme digne de confiance et dont le témoignage mérite d'être pris sans réserve. De ce fait, nous pouvons considérer cet avant-propos comme un pré-témoignage de la part d'une personnalité connue dont le but est de mettre en valeur le témoin carcéral qui se trouve élevé au rang des personnes dignes de respect :

Depuis que je connais Ahmed, jamais il ne m'a donné l'impression de vouloir régler des comptes ou de prendre une revanche. Certes, il souhaite du fond du cœur que soient jugés tous ceux qui, ayant grossièrement bafoué

les Droits de l'Homme, ont conduit à une mort certaine ses compagnons de bague. Mais, ce qui compte avant tout pour lui, c'est d'informer ses compatriotes sur ce qu'a été la vie quotidienne à Tazmamart afin que plus jamais ne se répètent semblables monstruosités. (Marzouki : 11)

Ce mode de fonctionnement de l'Avant-Propos et de la préface se concrétise également chez les ex-détenus politiques. Les textes de Jaouad Mdidech, Abdelfattah Fakihani, Mohamed Fellous et Abdelaziz Tribak sont préfacés respectivement par Abraham Serfaty, Ignace Dalle, Driss Bouissef Rekkab et Francis Schwan. Presque toutes ces préfaces mettent en relief le caractère particulièrement important de ces témoignages en essayant d'installer depuis le début une sorte de contrat de lecture préliminaire. Insistant sur l'utilité de cette littérature carcérale marocaine, les préfaciers incitent le lecteur à s'impliquer entièrement dans ces textes s'il veut construire une image complète de ce qui s'est réellement passé :

Le Couloir, en référence au couloir central de la prison de Kénitra si tristement connue des anciens détenus politiques marocains, apporte, lui aussi, son lot d'atrocités et d'horreurs commises par quelques sadiques que la justice marocaine continue à honteusement ignorer. Mais, aussi émouvants soient-ils, ce ne sont pas ces rappels hélas tristement banaux qui retiennent d'abord l'attention de ce texte très riche. Ce qui fait, sans conteste, la singularité du Couloir, ce sont le courage, la lucidité et l'honnêteté de l'auteur. (Fakihani : 7)

Encore une fois, l'accent est mis sur l'honnêteté du témoin. C'est un point de départ important pour la transmission du témoignage en question puisqu'il s'agit d'un témoin de « second degré » (le préfacier) qui atteste de l'honnêteté et la sincérité du témoin de « premier degré » (l'auteur). Face à cette situation, le lecteur n'a d'autre choix que de s'investir dans cette entreprise testimoniale tout en gardant le droit d'en vérifier la validité à mesure que sa lecture progresse.

D'autres éléments péri-textuels entrent en jeu tels que le titre, la première et la quatrième page de couverture. Tous ces éléments construisent le paratexte du témoignage carcéral qui joue les fonctions que Gérard Genette lui attribue dans cette brève définition :

Le paratexte est [...] pour nous ce par quoi un texte se fait livre et se propose comme tel à ses lecteurs, et plus généralement au public. Plus que d'une limite ou d'une frontière, il s'agit ici d'un seuil ou [...] d'un « vestibule » qui offre à tout un chacun la possibilité d'entrer ou de rebrousser chemin. (Genette : 7)

Les titres jouent également un rôle important dans la mise en place de ce contrat de lecture dans la mesure où des mots tels que « Tazmamart », « Hassan II », « bagné », « Derb Moulay chérif », « Ilal amam », « Skhirat », etc. permettent d'inscrire ces textes dans une perspective historique et politique ; ils orientent le lecteur potentiel vers leur réception dans leur rapport avec une période sensible de l'Histoire du pays. L'idée de l'incarcération se présente dès le départ grâce à des termes tels que « cellule », « bagné », « 18 ans »... et l'horreur de l'expérience carcérale est introduite par des mots comme « calvaire », « Enfer » ou « TAZ MA MORT ». Ainsi, les titres visent, certes, à attirer l'attention du lecteur mais aussi à installer une première dose d'authenticité référentielle grâce aux noms de lieux réels et connus par leur valeur historiquement importante.

Les premières pages de couverture présentent également des illustrations qui connotent souvent l'univers carcéral. Il s'agit essentiellement de dessins qui présentent des individus derrière les barreaux avec des couleurs sombres et des visages déformés par l'obscurité. Tous ces éléments mettent en scène des situations dans lesquelles l'homme carcéral est un être impuissant, broyé par la machine répressive.

À ces éléments para-textuels s'ajoutent d'autres indices à l'intérieur du texte qui participent à la concrétisation de cette volonté de l'auteur carcéral de confirmer la véracité de son témoignage, étant conscient que tout ce qu'il raconte va impérativement passer par un examen de validation. En effet, cette épreuve de vérification par laquelle le témoignage carcéral doit passer est décisive pour garantir sa transmission et sa réception de la part du lecteur. Ce dernier, étant suffisamment motivé, a besoin de plus de preuves pour croire les faits racontés malgré leur aspect inédit et bouleversant. Comment donc ce travail de vérification et de validation se concrétise-t-il tout au long du texte ?

Il faut rappeler au passage que les récits sur *Tazmamart* mettent en scène des épisodes dont le lecteur marocain découvre les détails pour la première fois. Certes, à titre d'exemple, tout le monde sait que les deux coups d'État manqués de 1971-72 ont eu lieu mais les péripéties qui en constituent le déroulement détaillé sont restées prisonnières de l'enceinte du palais de *Skhirat* ou de la base aérienne de *Kénitra*. Du coup, ce sont les témoignages de ces rescapés de *Tazmamart* qui peuvent donner une image plus ou moins complète de l'événement. Ainsi, le travail de vérification de l'authenticité des faits racontés peut se faire à travers la comparaison des différentes versions des quatre témoins ayant affirmé avoir été sur les lieux au moment des actions. Cette épreuve de vérification doit, néanmoins, prendre en considération que chacun de ces témoins a assisté à ces événements selon un angle de vision différent. Donc, s'ils sont d'accord sur le déroulement du fait principal, ils présentent parfois quelques différences

au niveau de certaines particularités relatives – par exemple, au temps (heures précises) et à certaines péripéties liées à la mort de certaines personnes-clés. Nous présentons ici un exemple de deux versions, celle de Marzouki et celle de Raïss, qui évoquent une scène tragique où le colonel Ababou est face à face avec le Général Bouhali à l'intérieur de l'État-Major à Rabat :

- Version de Marzouki :

- Dépose ton arme, Ababou, et sors de là !
- Venez avec moi qu'on discute un peu, mon général. Il est sûr que nous pourrions arriver à un compromis.
- Jamais ! Rends-toi, ordure, et ordonne à tes hommes de se rendre !

Dans la même fraction de seconde, les deux hommes face à face dans un duel fou à la John Wayne appuyèrent sur la détente. Ils s'écroulèrent en même temps. Le général rendit l'âme immédiatement ; Ababou, aspirant difficilement ces dernières bouffées d'air, eut l'immense courage de dire dans un sursaut au colosse baroudeur de la guerre d'Indochine, son fidèle adjudant-chef Akka qui l'avait toujours suivi comme son ombre : « Achève-moi, Akka, je t'en prie ! N'hésite pas une minute ! » (Marzouki : 48).

- Version de Raïss :

El Bouhali lança insolemment :

- Que fais-tu là, espèce de voyou ? Sors de l'État-Major !
- Je suis ici chez moi, c'est à toi de sortir, vieux con !
- Tu as perdu. Rends-toi voyou !

M'hamed devint soudain diplomate, il demandait à lui parler pour arriver à une solution adéquate, mais El Bouhali ne voulait rien entendre. Ces deux adversaires ne savaient guère qu'ils avaient deux choses en commun : l'antipathie et la télépathie. Cette dernière fonctionna instinctivement. Pressentant le danger, ils ordonnèrent en même temps à leurs hommes de tirer. Ces derniers s'exécutèrent sans même réfléchir. Les armes crépitaient des deux côtés. Le général, criblé de balles, fut tué à bout portant, quant à M'hamed, grièvement blessé, tomba à terre. Il releva difficilement la tête vers son fidèle Akka et lui demanda de l'achever. Akka, surpris, hésita mais M'hamed insista avec force : « Achève-moi Akka, je t'en prie tue-moi ! C'est le dernier ordre que je te donne. Tire, n'hésite pas ! Tire pour me sauver de leurs mains. Leur vengeance est pire que la mort » (Raïss : 76).

Nous constatons que les deux témoins évoquent l'un des événements-clés dans le déroulement du coup d'État de Skhirat ; néanmoins, chacun d'entre eux présente une version différente quant à la manière dont les armes ont été déclenchées. Du coup, une troisième version (celle de Binebine) pourrait apporter plus d'éclairage à ce propos :

Il (El Bouhali) interpella le mutin en ces termes : « Ababou, espèce de voyou, rends-toi ou je viens te botter les fesses ! ». Pour toute réponse, Ababou vida les munitions qui lui restaient dans la carcasse du vieux général qui avait lui aussi tiré, le touchant grièvement. Chancelant, Ababou savait que pour lui tout était fini, mais il refusait de se rendre vivant. Il se tourna vers son fidèle Akka et lui intima son dernier ordre : « Achève-moi ! Akka avait certainement des consignes précises à ce sujet car il n'hésita pas une seconde. Il braqua la mitrailleuse lourde qu'il tenait à pleines mains sur son maître et tira, avant d'enjamber le mur et de disparaître dans la nature » (Binebine : 28).

Cette troisième version de Binebine confirme à peu près celle de Marzouki en écartant l'intervention des autres militaires dans l'action de l'achèvement des deux adversaires ; néanmoins, elle présente une mise en scène plus ou moins tronquée quant au dialogue qui a eu lieu avant les armes et change également l'attitude d'Akka devant l'ordre de son maître.

Quoi qu'il en soit, l'événement principal (la mort du colonel Ababou et du général El Bouhali à l'intérieur de l'État-Major) est confirmé par les trois témoins, ce qui renforce l'authenticité des témoignages et la sincérité des auteurs. Cet exemple d'examen de validation pousse le lecteur à avoir de plus en plus confiance en ce que ces textes relatent dans la suite de l'entreprise testimoniale, notamment quand il s'agit du séjour infernal dans la prison mouroir de *Tazmamart*.

La concrétisation de l'authenticité des faits racontés et la confirmation de la sincérité du témoin carcéral s'effectuent également à travers le souci d'exactitude dont ce dernier fait preuve en insistant sur certains détails relatifs aux atrocités vécues dans le bagne de *Tazmamart* ou dans les centres de détention secrets. En effet, en plus de la description minutieuse de l'espace carcéral qui prouve que le témoin était sur les lieux du drame, les textes présentent des précisions choquantes relatives, par exemple, à la qualité et la quantité lamentables de la nourriture dans le bagne de *Tazmamart* :

Le troisième geôlier me tendit un minuscule morceau de pain, pour être plus précis, 1/14ème d'un pain d'un kilogramme, divisé d'une manière arithmétique. Dans notre bâtiment n°1, il y avait vingt-neuf cellules, donc vingt-neuf prisonniers. Les gardiens amenaient de la cuisine deux pains, en plus d'un petit morceau que nous appelions « bracelet ». C'était notre petit déjeuner. (Raïss : 151)

La plupart de ces auteurs insistent sur l'impact dévastateur de l'absence de nourriture sur leurs corps dont la dégradation a commencé dès les premiers mois. Une dégradation qui durera des années et conduira à la déchéance physique totale, vidant les détenus de toutes leurs énergies dans un lieu où les

conditions climatiques sont insupportables. Face à des détails pareils, le lecteur se rend compte de la situation catastrophique dans laquelle 28 bagnards ont péri dans l'anonymat total.

Les détails et les précisions visant à prouver l'authenticité des faits prennent des dimensions accablantes quand les auteurs décrivent le calvaire que leurs camarades ont subi avant de rendre leurs derniers soupirs. À ce propos, les témoins consacrent des chapitres entiers pour rendre hommage aux disparus et expliquent les atrocités dont ils ont été victimes. Certaines images relatées dans les témoignages de Marzouki, Raïss, Binebine et Hachchad laissent le lecteur abasourdi devant l'extrême barbarie humaine. L'ampleur de la sauvagerie décrite par les auteurs risque de semer le doute dans l'esprit du destinataire ; néanmoins, l'épreuve de vérification à laquelle le récit est soumis depuis le départ oblige le lecteur d'élargir sa conception première de l'horreur et de la barbarie pour l'adapter à ces images qui se présentent devant lui pour la première fois grâce au témoignage carcéral. Pour s'assurer de la véracité des scènes ainsi présentées, le lecteur n'a qu'à comparer les quatre témoignages pour voir que les témoins relatent presque le même degré de ce qui relève de l'indicible et de l'inénarrable.

Par ailleurs, au souci de convaincre le lecteur de l'authenticité des scènes relatées dans son texte s'ajoute la tâche complexe et compliquée de trouver les mots adéquats à l'expression de l'indicible susmentionné. L'auteur-témoin en est conscient et se trouve contraint d'en informer son lecteur. Il sait que la langue ordinaire risque d'être insuffisante pour rendre compte de l'horreur vécue dans les centres de détention secrets dans ses différentes dimensions. Encore faut-il ajouter que la mise en intrigue d'une expérience de l'extrême se heurte souvent à une forme de blocage causé par l'absence d'un référent qui préexiste à l'expérience en question. Si Paul Ricœur affirme dans *Temps et Récit I* que la mise en récit d'une expérience quelconque passe systématiquement par trois étapes : *préfiguration*, *configuration* et *re-figuration*, cet ordre se trouve amputé dans le cas d'un récit relatant une expérience traumatisante puisque « avant la mise en récit, il n'y a pas d'histoire, pas de causalité, pas d'avant, de pendant ni d'après, puisque le trauma déborde nos catégories habituelles de pensée et les paramètres de l'expérience quotidienne » (Parent : 116). Ainsi, « L'événement traumatique que s'apprête à raconter le sujet n'existe donc pas encore en tant que tel ; il existe en tant que choc traumatique, mais non en tant qu'événement qu'on peut connaître et dont on peut parler ». (Parent : 116). De ce fait, l'auteur carcéral tâche parfois de prévenir son lecteur en lui avouant « que les mots ont souvent été impuissants à rendre compte de la réalité » (Lachkar : 13). Il s'agit donc là d'une autre façon d'interpeler le lecteur pour le mettre dans le cadre des circonstances contraignantes susceptibles d'expliquer certains passages qui

risquent d'être jugés incohérents ou mal exprimés. En outre, l'auteur-témoin ne manque pas d'informer son lecteur également de la situation dans laquelle il s'est trouvé lors de la réalisation de son témoignage. Une situation marquée par la souffrance causée par ce travail de mémoire qui l'oblige de revivre, quoique de loin, des épisodes douloureux de son calvaire. Il s'agit là d'une redescente dans le gouffre d'un passé insoutenable (SEMPRUN, 1996) :

Alors que j'écrivais ce triste récit d'une âme meurtrie, avec certainement des oublis, à la mémoire de mes compagnons disparus, je sentais souffrir mon cœur affaibli, car j'avais vu de mes propres yeux mes frères mourir héroïquement après un dernier soupir, sans pleurer, sans se lamenter, sans gémir. [...] Je me remémore ces fours crématoires sans chaux appelés humblement « cellules », où j'avais vécu presque deux décennies dans l'obscurité totale avec une odeur de pourriture, où la senteur des déchets humains mélangée à celles des suées de l'angoisse, laissèrent en moi des séquelles incurables (Raïss : 391).

Conclusion

En explicitant l'ensemble de ces contraintes, l'auteur carcéral tente de nous persuader de la complexité de son entreprise testimoniale et de la nécessité d'une forte implication de la part du lecteur. Celui-ci doit participer activement à l'aboutissement d'un travail colossal dans sa phase la plus importante, celle de la réception. La forte présence de ces marques d'interpellation du lecteur montre que les témoins sont conscients que seule une réception réussie de leurs témoignages est capable d'assurer leur fonction dépositaire, une condition indispensable pour que le récit carcéral marocain soit considéré comme une référence accréditée, apportant sa part indéniable dans la réécriture de l'Histoire du Maroc postcolonial.

Notes

¹ Certains d'entre eux, ayant été condamnés à dix-huit mois d'enfermement, resteront enfermés au bagne de *Tazmamart* pendant de longues années, avant de rendre leur dernier soupir dans des circonstances abominables.

² *Tazmamart* est le nom d'un petit village au sud-ouest du Maroc, devenu célèbre par sa prison secrète où les 58 putschistes (fantassins et aviateurs) ont passé plus de dix-huit ans dans des conditions atroces. 28 détenus y ont trouvé la mort et ont été enterrés dans la cour de cette prison-mouroir dans l'anonymat total.

³ Il s'agit d'un commissariat situé en plein centre de la ville de Casablanca où les détenus politiques d'extrême-gauche ont subi les affres de la torture et de la détention arbitraire pendant plusieurs mois durant la triste période des années de plomb au Maroc.



BIBLIOGRAPHIE

- Binebine, A. (2009). Tazmamart, ma mort. Paris : Denoël.
- El Ouazzani, A. (2004). Le récit carcéral marocain ou le paradigme de l'humain. Rabat : La Capitale.
- Fakhani, A. (2005). Le Couloir, bribes de vérités sur les années de plomb. Casablanca : Tarik Éditions.
- Genette, G. (1987). Seuils. Paris : Seuil.
- Lachkar, M. (2010). Courbis, mon chemin vers la vérité et le pardon. Casablanca : Éditions Saad Warzazi.
- Lejeune, P. (1975). Le Pacte autobiographique. Paris : Seuil.
- Marzouki, A. (2000). Tazmamart, cellule 10. Casablanca : Tarik Éditions & Paris Méditerranée.
- May, G. (1979). L'autobiographie. Paris. In : El Ouazzani, A. (2004). Le récit carcéral marocain ou le paradigme de l'humain. Rabat : La Capitale.
- Parent, A. (2006). « Trauma, témoignage et récit : la déroute du sens ». Protée, 34, p. 113-125.
- Ricœur, P. (2000). La mémoire, l'histoire, l'oubli. Paris : Seuil.
- Ricœur, P. (1983). Temps et récit I. Paris : Seuil.
- Raiss, M. (2011). De Skhirat à Tazmamart, retour du bout de l'enfer. Casablanca : Afrique Orient.
- Bornand, M. (2004). Témoignage et fiction. Récits de rescapés dans la littérature de langue française (1945-2000). Genève : Librairie Droz S.A.
- Semprun, J. (1996). L'Écriture ou la vie. Paris : Gallimard.
- Serfaty, A. (1998). Le Maroc, du noir au gris. Paris : Syllepse.
- Vermeren, P. (2010). Histoire du Maroc depuis l'indépendance. Paris : La Découverte.



BIOGRAPHIE

Mhamed Leqdeh est docteur en littératures francophone et comparée, sujet de la thèse : *La littérature carcérale au Maroc : Histoire, Littérature et Psychanalyse*. Il est professeur de français au cycle secondaire qualifiant. Parmi ses contributions :

- Ouvrage collectif : « Le récit carcéral marocain : la plume pour dire l'horreur » in *L'ombre du baigneur, la littérature carcérale au Maroc et ailleurs*, USMBA-FLSH-SAÏS, Fès, 2017.
- Ouvrage collectif : « Le mal physique et le mal moral dans la littérature carcérale au Maroc : L'expression du trauma dans les témoignages sur Tazmamart » in *Le Mal. Perspective transdisciplinaire*, Ed. Peter Lang, Berlin, 2024.

Mhamed Leqdeh est également professeur vacataire de langue et communication françaises à l'École Nationale des Sciences Appliquées de Tétouan.



BIOGRAPHY

Mhamed Leqdeh holds a PhD in Francophone and Comparative Literature, with a thesis titled: *Carceral Literature in Morocco: History, Literature, and Psychoanalysis*. He is a French teacher at the secondary education level. Among his contributions are:

- A collective work: “*The Moroccan Carceral Narrative: Writing to Convey Horror*” in *L'ombre du bagné, la littérature carcérale au Maroc et ailleurs*, USMBA-FLSH-SAÏS, Fez, 2017.
- A collective work: “*Physical and Moral Evil in Carceral Literature in Morocco: The Expression of Trauma in Testimonies on Tazmamart*” in *Le Mal. Perspective transdisciplinaire*, Ed. Peter Lang, Berlin, 2024.

Mhamed Leqdeh is also a part-time French language and communication instructor at the National School of Applied Sciences in Tetouan.